

# Méthode de mesure de la largeur de passage d'un bloc-porte

## Contexte

La mesure de la largeur de passage peut faire objet de discussion sur chantier. La présente note a donc pour objectif de préciser la méthode de mesure de la largeur de passage d'un bloc-porte.

## Rappel de la réglementation

L'arrêté du 25 juin 1980 modifié donne une tolérance de 5% sur la largeur des unités de passage (Article CO44).

La réglementation accessibilité et la réglementation incendie habitation demandent explicitement une largeur de passage utile. La circulaire interministérielle sur l'accessibilité précise l'absence de prise en compte de la poignée lors de la mesure de la largeur de passage utile.

Toutefois, la méthode de mesure de cette largeur de passage utile n'est pas précisée dans la réglementation.

## Références normatives

Les normes ne définissent pas la largeur de passage mais la largeur de passage conventionnelle de la manière suivante :

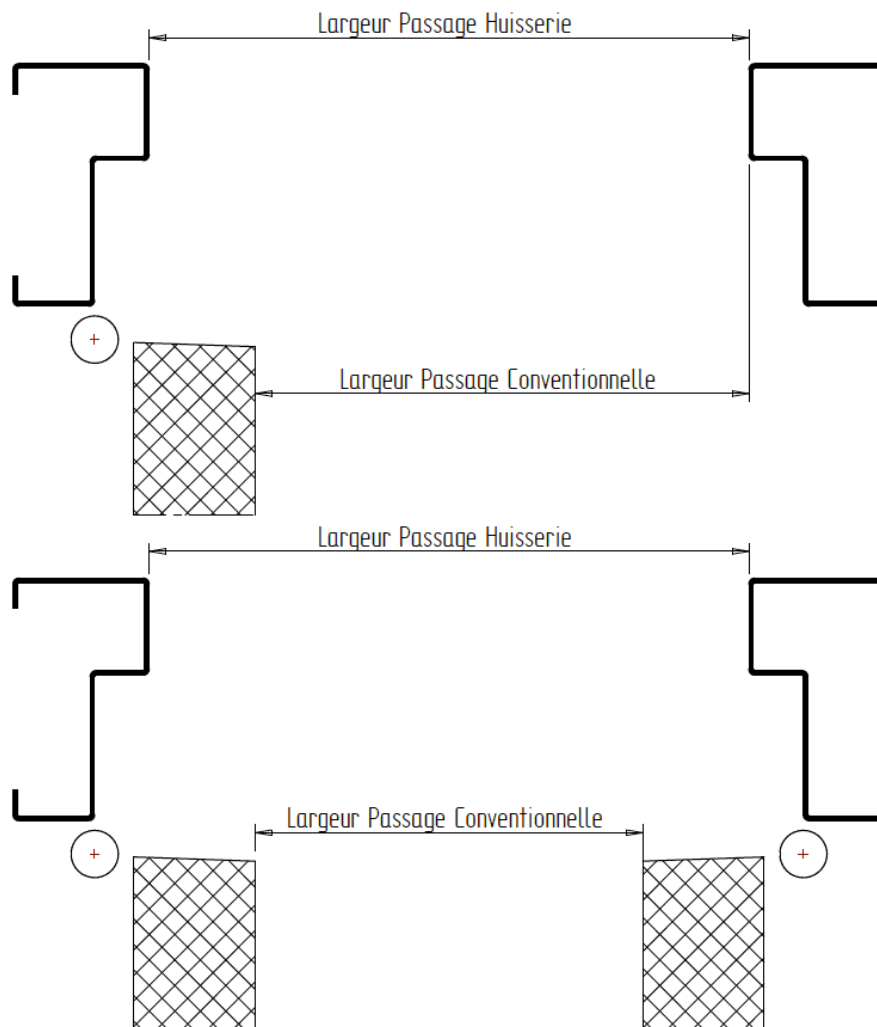
- pour les portes à un vantail :
  - distance minimale mesurée entre le plan du parement du vantail ouvert à 90°, et le montant opposé de l'huissierie/dormant ;
- pour les portes à deux vantaux on distingue deux cas :
  - distance minimale mesurée entre les plans des parements des vantaux ouverts à 90° ;
  - distance minimale mesurée entre le plan du parement du vantail principal ouvert à 90°, et le vantail secondaire fermé

## Conclusion

La largeur de passage doit être mesurée vantail ouvert à 90°.

La distance est mesurée entre le plan du parement du vantail et le montant opposé de l'huissierie (ou le vantail opposé).

La poignée ne doit pas être prise en compte lors de la mesure de la largeur.



Note réalisée par l'Association Technique des Fabricants de Blocs-Portes Techniques

#### A propos de l'ATF-BPT

Membre de l'Union des Industries de la Construction et du Commerce du Bois (UICCB), l'Association Technique des Fabricants de Blocs Portes Techniques (ATF-BPT) est l'organisation professionnelle dédiée aux industriels des blocs-portes techniques et également des façades de gaines techniques, châssis vitrés et trappes de visite.

Pour en savoir plus : <https://www.uiccb.fr/nos-metiers/aft-bpt-bloc-portes-techniques/>

#### Entreprises membres de l'ATF-BPT :

BLOCFER – COFIM – COMEC – CROUZILLES SAS – JH Industries – JELD WEN – MAGRI – MALERBA – POLYTECH – RIGHINI – FERMETURE GROOM



120 avenue Ledru-Rollin – 75011 Paris

☎ 01 43 45 53 43

✉ [clement.quineau@uiccb.fr](mailto:clement.quineau@uiccb.fr)